

## Les objectifs pédagogiques

- Qualifier les apprentis par l'obtention du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.
- Amener les apprentis à :
  - Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
  - Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.
  - Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne.
  - Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.
  - Travailler en équipe pluri professionnelle, gérer des risques et traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne.
- Acquérir les compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement socio-éducatif au quotidien et dans la proximité.

## Les modalités d'évaluation

Bilan de positionnement en début de formation et en fin de parcours de professionnalisation.

Evaluations théoriques et pratiques formatives tout au long de la formation.

Evaluation théoriques et pratiques normatives des cinq blocs de compétences, via des co-évaluations (non notées) sur le terrain et en centre de formation : 6 notes (certifications conformes aux annexes II (référentiel de certification) du décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

## L'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Contactez notre référent handicap : referenthandicap@emap.re

PLUS D'INFORMATIONS  
SUR NOTRE SITE INTERNET  
RUBRIQUE  
FORMATIONS DIPLOMANTES

ETABLISSEMENT DE FORMATION  
EN TRAVAIL SOCIAL

**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION ;  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE, AU SENS DE L'ARTICLE L. 6211-2



**UNAFORIS**

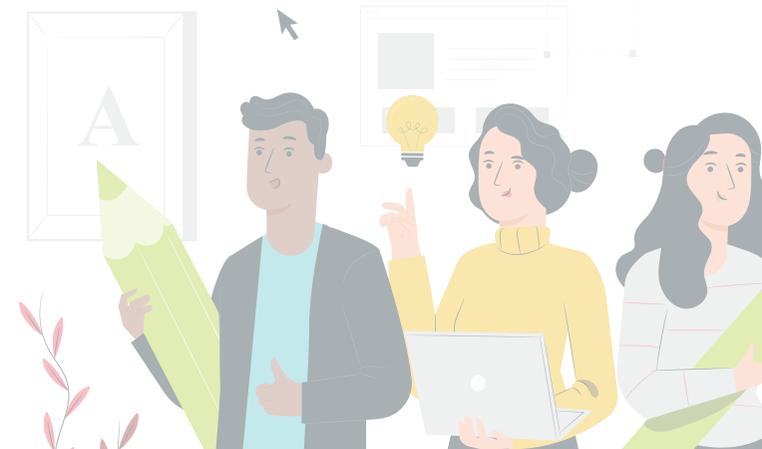
Union Nationale des Acteurs de Formation  
et de Recherche en Intervention Sociale

1D Chemin Vélia  
97432 RAVINE DES CABRIS  
Tél : 0262 96 95 30  
Fax : 0262 25 27 03  
Mail : accueil@emap.re  
Site internet : www.emap.re



# Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social par l'apprentissage

Une formation de niveau 3



## Les prérequis

- Être âgé de 18 ans à 29 ans
- Pas de limite d'âge pour les RQTH, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- Niveau scolaire souhaité : 3ème
  - Satisfaire aux épreuves de sélection
  - Avoir une expérience de 2 mois auprès de personnes dépendantes (souhaitable)
  - Obligation de signer un contrat d'apprentissage

## Les modalités d'accès

Les pré-inscriptions aux sélections se font en ligne sur le site internet : [www.emap.re](http://www.emap.re) selon le calendrier de sélection défini (consultable sur notre site internet).

Examen des dossiers de candidature et de la note biographique manuscrite par un jury, composé d'un formateur et d'un professionnel de terrain.

Entretien de 30 minutes selon la situation du candidat :

Admis de droit en formation\* : entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

Autres candidats : entretien de 30 mn, par le jury, pour évaluer la motivation, la capacité d'engagement dans le métier et la formation du candidat et l'aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'EMAP. L'entretien s'appuie sur la note biographique.

\*Sont admis de droit en formation :

- 1) Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021,
- 2) Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- 3) Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- 4) Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ; du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- 5) Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

## Les débouchés

Les Accompagnants Educatifs et Sociaux réalisent des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Ils accompagnent tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Ils veillent à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagnent dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.



## Le Contenu de formation

C'est une formation se déroulant sur une période de 18 mois, à raison de :

- 567 heures d'enseignement théorique dont 21 heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2.
- 140 heures de stage hors structure employeur

|        |  |      |
|--------|--|------|
| Bloc 1 | Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne  | 112h |
| Bloc 2 | Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la personne et des règles d'hygiène et de sécurité | 91h  |
| Bloc 3 | Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne  | 105h |
| Bloc 4 | Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention   | 147h |
| Bloc 5 | Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne       | 91h  |

Rythme d'apprentissage :

- 3 semaines en entreprise et 1 semaine en centre de formation
  - 140 Heures de stage (hors employeur)
- La formation se déroule sur une amplitude de 18 mois. Cette notion d'amplitude est à considérer comme une période globale de temps de formation, elle inclut les périodes de congés